

suissimage

Stiftung Kulturfonds
Fondation culturelle
Fondazione culturale
Fundaziun culturala

Neuengasse 23
Postfach
CH-3001 Bern
T +41 31 313 36 30
kuko@suissimage.ch
www.suissimage.ch

CHE-101.949.640

Rapport d'activités 2016

Fondation culturelle de SUISSIMAGE

Conseil de fondation

En 2016, le Conseil de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

- Anne Delseth, coordinatrice HES-SO, Lausanne
- Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich
- Gérard Ruey, producteur, Nyon (jusqu'au 29 avril)
- David Rihs, producteur, Genève (dès le 29 avril)
- Carola Stern, distributrice, Zurich
- Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour

La Commission culturelle a tenu quatre séances ordinaires pendant l'année sous revue.

Approbation du rapport d'activités 2015

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2015, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 14 septembre 2016.

Programme principal/Aide à la production de longs métrages

En 2016, la Fondation a soutenu les 47 films suivants:

- Fair&Ugly: **Social Freezing** de Barbara Burger
- Frédéric Gonseth Productions: **Yvette Z'Graggen - Une femme au volant de sa vie** de Frédéric Gonseth
- Ciné AS: **Das Mädchen vom Änzloch** d'Alice Schmid
- Saskia Vischer Productions: **Le Chant des Scorpions** d'Anup Singh
- Artisan Films: **Stimmen** de Bernard Weber
- DokLab: **Katharina & Freddy** de Wilfried Meichtry
- Zodiac Pictures: **Die göttliche Ordnung** de Petra Volpe
- Bande à part: **La fureur de voir** de Manuel von Stürler
- Dschoint Ventschr: **Pushing Boundaries** de Lesia Kordonets
- Vega Production: **Fortuna** de Germinal Roaux
- Peacock Film: **W.** de Rolando Colla
- Box Productions: **Tiens ta droite** de Robin Erard
- Lomotion: **Encordés** de Frédéric Favre
- Freihändler Filmproduktion: **Apfel und Vulkan** de Nathalie Oestreicher
- Settebello Filmproduktion: **Animals Around Us** de Salome Pitschen
- Cinédokké: **Pietrapaola** de Daniel Kemeny
- Onix Film: **Wild dream song** de Gabriel Baur
- Tellfilm: **Tiere** de Greg Zglinski
- Okofilm: **Glaubenberg** de Thomas Imbach
- Lomotion: **Lasst die Alten sterben** de Juri Steinhart
- Balzli&Fahrer: **Die Vierte Gewalt** de Dieter Fahrer
- Close Up Films: **Agnus Dei** de Karim Sayad
- Tellfilm: **Blue my Mind** de Lisa Brühlmann
- Hugofilm: **Immer und ewig** de Fanny Bräuning
- CognitoFilms: **Monster** de Kerstin Polte
- Langfilm: **Die letzte Pointe** de Rolf Lyssy
- Spotlight Media Productions: **Kleider machen Leute** de Peter Luisi
- Alina film: **Autour de Luisa** d'Olga Baillif
- Louise Productions: **Et au pire on se mariera** de Léa Pool
- Artemis Films: **Les voyages extraordinaires d'Ella Maillart** de Raphaël Blanc

- Contrast Film: **Der Läufer** de Hannes Baumgartner
- Zodiac Pictures: **Papa Moll** de Manuel Flurin Hendry
- Biograph Film: **Bratsch** de Norbert Wiedmer
- Dschoint Ventschr: **Vakuum** de Christine Repond
- Mira Film: **Eisenberger – Die Farbe ist kaputt** de Hercli Bundi
- Dschoint Ventschr: **Willkommen in der Schweiz** de Sabine Gisiger
- KIKEproductions: **Los Häsler – Die Odyssee des Malers Rudolf Häsler und seiner Familie** d'Enrique Ros
- PCT cinéma télévision: **Le voyage de Bashô** de Richard Dindo
- Cineworx: **Der Tod und das Mädchen** de Christof Schäfer et Janos Tedeschi
- Cineworx: **Il mangiatore di pietre** de Nicola Bellucci
- Aloco GmbH: **Von der Rolle** de Dan Riesen
- Mira Film: **Das Blue Note Projekt** de Sophie Huber
- Amka films: **Gotthard** de Kevin Merz
- Elefant Films: **6999 portes** de Yamina Zoutat
- GoldenEgg Production: **Un fleuve, des visages** de Mélanie Pitteloud
- Close up Films: **L'île sans rivages** de Caroline Cuénod
- Mons Veneris Films: **The Female Touch** de Barbara Müller

Trois autres dossiers déposés en 2016 seront traités en 2017.

En 2016, le Fonds culturel a versé des aides pour une somme de **CHF 2'438'977**. Ce qui correspond à 60% des salaires et droits versés par les producteurs aux auteurs suisses, déduction faite des 20% non garantis; en raison du grand nombre de projets soutenus cette année, seuls 80% des subventions ont pu être versés. Les montants de l'aide par film se situent entre CHF 4'608 et CHF 120'000.

Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
2016	47	2'438'977 (80%)	51'893
2015	32	2'004'448 (100%)	62'639
2014	42	2'442'376 (80%)	58'151
2013	43	2'405'745 (80%)	55'947
2012	41	2'281'464 (80%)	55'645
2011	27	2'136'126 (100%)	79'115
2010	23	1'546'725 (100%)	67'250

Statistiques

Sur les 47 films soutenus en 2016, 32 projets proviennent de Suisse alémanique (siège du producteur), 13 de Suisse romande, soit 27% (contre 47% en 2015) et 2 de Suisse italienne.

La proportion de films réalisés par des femmes a nettement augmenté en 2016: 20 films ont été réalisés par des femmes (contre 9 en 2015) et 27 par des hommes (23 en 2015).

Le Fonds culturel a soutenu 29 documentaires et 18 fictions dont 1 film d'animation. Cette proportion de 6 documentaires sur 10 films se retrouve dans les deux grandes régions linguistiques; les deux films de Suisse italienne sont des documentaires. En 2015, il y avait 22 documentaires (70%) et 10 fictions, tandis qu'en 2014, le nombre de documentaires et de fictions était identique.

En 2016, la moyenne des budgets des documentaires est de CHF 560'306 et celle des fictions est de CHF 2'536'773.

Le total des honoraires des auteurs et réalisateurs des documentaires s'élève à CHF 85'726 par film en moyenne; celui des rémunérations des scénaristes et réalisateurs des films de fiction se monte à CHF 144'598 par film en moyenne.

La rémunération moyenne des auteurs correspond à environ 15,3% du budget pour les documentaires et à 5,7% pour les fictions.

La plupart des longs métrages de cinéma (30) sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR); 6 films ont été soutenus par l'OFC sans la SSR et 11 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement.

Les aides de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE représentent en moyenne 3,9% (6,5% en 2015, en sachant qu'en 2015 on a versé 100% des aides) du budget du film, soit 7,3% pour les documentaires et 2,7% pour les fictions.

Décomptes

Après la sortie des films, la commission examine encore les décomptes de production et vérifie que les rémunérations prévues pour les scénaristes et réalisateurs ont effectivement été versées. Il est parfois difficile d'obtenir les preuves de paiement (le cas des auteurs-producteurs est particulièrement délicat) et la commission a décidé qu'elle n'entrerait pas en matière sur une prochaine demande de soutien de la part des producteurs qui n'auraient pas fourni ces preuves.

Aide à la numérisation

Le Fonds culturel de SUISSIMAGE encourage la numérisation des longs métrages suisses pour permettre une nouvelle exploitation de ces films.

En 2016, la Fondation a reçu 10 demandes. Elle en a rejeté 3 qui ne remplissaient pas les conditions réglementaires et a soutenu la numérisation des 7 films suivants avec une somme totale de CHF 122'000:

- **Hécate** de Daniel Schmid (T&C Film)
- **TransAtlantique** de Hans-Ulrich Schlumpf (Ariane Film)
- **Seuls** de Francis Reusser
- **Reisen ins Landesinnere** de Matthias von Gunten (Odysseefilm)
- **Josephsohn – Stein des Anstosses** de Jürg Hassler (Thomas Imbach)
- **Dynamit am Simplon** de Werner Schweizer (Dschoint Ventschr)
- **Venus Boyz** de Gabriel Baur (Onix Film)

Durant les deux dernières années, le Fonds culturel de SUISSIMAGE a financé la numérisation de 21 films avec des aides financières entre CHF 7'000 et CHF 20'000 selon la durée du film, ce qui représente une somme totale de CHF 350'500.

Au 31 décembre 2016, douze films sont numérisés et le DCP est déposé à la Cinémathèque suisse (dont un seul de la liste 2016) et CHF 192'508 ont été versés aux ayants droit. Le reste est promis et sera versé quand les travaux seront terminés.

Le programme de soutien à la numérisation avec une enveloppe de CHF 400'000 est arrivé à son terme à la fin de 2016. La commission culturelle a cependant décidé qu'elle admettrait jusqu'au milieu de l'année 2017 les demandes de producteurs qui souhaitent entreprendre des travaux de numérisation.

Aide au développement créatif

En 2016, le jury, toujours composé des producteurs Peter-Christian Fueter (Suisse), Geoffroy Grison (France) et Claude Waringo (Luxembourg), s'est réuni lors de deux sessions en juin et en novembre. Il a examiné 15 dossiers et en a choisi 3 qui justifiaient des frais de développement exceptionnels pour des travaux artistiques, techniques ou logistiques nécessaires à la mise en œuvre de la vision du réalisateur. Les projets retenus qui se voient attribuer chacun CHF 50'000 sont les suivants:

- Intermezzo Films: **La jungle rouge**; scénario de Juan José Lozano, réalisation de Juan José Lozano et Zoltan Horvath
- Nadasdy film: **A poings fermés**; scénario et réalisation de Zoltan Horvath, Franck Van Leuwen, J.-J. Kahn
- Bohemian Films: **Insoumise**; scénario et réalisation de Laura Cazador et Fernando Perez.

Parmi les 13 projets soutenus jusqu'ici, 5 sont en production ou terminés et ont reçu la seconde tranche du soutien; 3 projets ont obtenu en outre l'aide automatique à la production de SUISSIMAGE (Chris the Swiss, Papa Moll, Die göttliche Ordnung). Rappelons que chaque projet est suivi par un membre du jury.

A l'occasion de la réunion du jury, des délégués des commissions culturelles de SUISSIMAGE et SSA ont procédé à de légères modifications du règlement: les déclinaisons transmédias et multimédias sont désormais admises, et un projet peut être présenté une seconde fois à condition qu'il y ait de nouveaux éléments.

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE a versé CHF 120'000 pour l'année 2016 sur le compte géré par la SSA.

Subsides divers

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2016, la Fondation a reçu 5 demandes et elle a soutenu les 2 projets suivants avec un montant total de **CHF 30'000**:

- L'association medien für alle – média pour tous – media per tutti
- Edi Hubschmid: édition d'un livre "Yol - Weg ins Exil".

En outre, le Fonds culturel a versé la contribution annuelle de **CHF 30'000** au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana et la 3^{ème} tranche de **CHF 5'000** de la subvention au Festival Tous Ecrans pour ses ateliers professionnels.

Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA. Carola Stern représente la Fondation culturelle de SUISSIMAGE au Teleproduktions-Fonds.

L'attribution d'un montant de **CHF 600'000** pour la production de films de télévision a été renouvelée en 2016.

Prix

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle de SUISSIMAGE et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 85'000, soit **CHF 42'500** par société.

- Lors des Journées de Soleure, le Prix SUISSIMAGE/SSA Upcoming Talents pour le meilleur court métrage (CHF 15'000) a été attribué à Juliette Klinke et Thomas Xhignesse pour **Nelson**.
- Les trois Prix du public (total CHF 10'000) pour les meilleurs films d'animation ont été attribués à:
 - Yulia Aronowa pour **One, Two, Tree** (1^{er} prix)
 - Simon Schnellmann pour **Das Leben ist hart** (2^{ème} prix)
 - Veronica L. Montaña, Manuela Leuenberger et Lukas Suter pour **Ivan's Need** (3^{ème} prix).
- Les bourses du concours intitulé "Upcoming Lab" (pour le développement de projets) ont été attribuées par un jury à:
 - Khadija Ben-Fradj pour **Petit frère** (CHF 5'000), et à
 - Zahra Vargas et Andreas Fontana pour **Nothingwood** (CHF 5'000).
- Au Festival International de Films de Fribourg, le Prix spécial du jury (CHF 10'000) a été décerné à Alejandra Márquez Abella pour **Semana Santa**.
- A Visions du Réel à Nyon, le Prix du jury (CHF 10'000) a été décerné à Susanne Regina Meures pour **Raving Iran**.
- Au Festival International du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF), le "H. R. Giger Award" du meilleur court métrage suisse (CHF 10'000) a été attribué à Veronica L. Montaña, Manuela Leuenberger et Lukas Suter pour **Ivan's Need**.
- Au Festival international du film d'animation Fantoche à Baden, le "Best Swiss Award" (CHF 10'000) a été attribué à Simon Schnellmann pour **Das Leben ist hart**.
- Aux Internationalen Kurzfilmtage Winterthur, le Prix du meilleur film suisse (CHF 10'000) a été attribué à Léonard Kohli pour **E.B.C. 5300 m**.

BILAN au 31 décembre 2016 et 2015

ACTIF	Référence	31.12.2016	31.12.2015
		en CHF	en CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		2'378'971.44	1'997'245.20
Comptes de régularisation actifs	1	201'350.51	182'498.34
Total actif circulant		2'580'321.95	2'179'743.54
Total de l'actif		2'580'321.95	2'179'743.54

PASSIF	Référence	31.12.2016	31.12.2015
		en CHF	en CHF
ENGAGEMENTS A COURT TERME			
Autres engagements à court terme	2	7'198.90	6'411.55
Engagements subsides divers		28'000.00	40'000.00
Engagements aides à la production		215'760.00	422'489.75
Engagements aides à la numérisation		158'000.00	131'200.00
Comptes de régularisation passifs	3	5'500.00	6'000.00
Total engagements à court terme		414'458.90	606'101.30
Total capitaux étrangers		414'458.90	606'101.30
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
Capital de base		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre		891'479.00	299'258.19
Total capital de l'organisation		2'165'863.05	1'573'642.24
Total du passif		2'580'321.95	2'179'743.54

COMPTE D'EXPLOITATION 2016 et 2015

	Référence	2016	2015
		en CHF	en CHF
Attribution de SUISSIMAGE provenant des décomptes		4'011'161.61	3'730'796.24
Remboursements (avances sur recettes)		0.00	4'145.25
Autres produits d'exploitation		0.00	20'000.00
Total produits d'exploitation		4'011'161.61	3'754'941.49
Subsides divers		-65'000.00	-146'450.00
Fonds de production télévisuelle		-600'000.00	-600'000.00
Prix		-42'500.00	-42'500.00
Aides automatiques à la production		-2'438'977.00	-2'004'448.75
Aides à la promotion		0.00	-26'402.75
Soutien au développement créatif		-120'000.00	-93'000.00
Aides à la numérisation		-122'000.00	-228'508.00
Autres subventions		0.00	0.00
Total subventions		-3'388'477.00	-3'141'309.50
Frais du Conseil de fondation	4	-25'358.55	-35'634.40
Honoraires organes de surveillance et de révision		-4'852.00	-5'852.00
Autres frais de bureau et d'administration		-162.15	-1'050.40
Total frais administratifs		-30'372.70	-42'536.80
Total charges d'exploitation		-3'418'849.70	-3'183'846.30
Résultat d'exploitation		592'311.91	571'095.19
Résultat financier	5	-91.10	-100.45
Résultat de l'exercice avant attribution au capital		592'220.81	570'994.74
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)		-592'220.81	-570'994.74
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2016 et 2015

	2016	2015
	en CHF	en CHF
Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation)	592'220.81	570'994.74
Variation du capital des fonds	0.00	0.00
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs	-18'852.17	-25'736.72
(Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme	-191'142.40	488'581.80
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs	-500.00	500.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	381'726.24	1'034'339.82
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	0.00	0.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0.00	0.00
Variation des liquidités	381'726.24	1'034'339.82
Etat des liquidités au 1.1.	1'997'245.20	962'905.38
Etat des liquidités au 31.12.	2'378'971.44	1'997'245.20
Justificatif variation des liquidités	381'726.24	1'034'339.82

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2016 et 2015

Capital de l'organisation

Désignation	01.01.2016	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2016
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	299'258.19	592'220.81	-	592'220.81	891'479.00
Total capital de l'organisation	1'573'642.24	592'220.81	-		2'165'863.05

Désignation	01.01.2015	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2015
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	(271'736.55)	570'994.74	-	570'994.74	299'258.19
Total capital de l'organisation	1'002'647.50	570'994.74	-		1'573'642.24

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation :

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par "capital libre" les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

1. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels du Fonds culturel de SUISSIMAGE sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par fonction. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle de SUISSIMAGE continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

Les comptes annuels 2016 étant établis pour la première fois selon la norme SWISS GAAP RPC 21 révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016, les chiffres de l'exercice 2015 ont dû être retraités, à des fins de présentation et de comparabilité entre les deux exercices.

2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme à la valeur du marché.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux étrangers

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

Capital de l'organisation

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode des coûts complets. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparément, à la valeur brute.

Impôts

Le Fonds culturel de SUISSIMAGE, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
1 Comptes de régularisation actifs	201'350.51	182'498.34
Prétention à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	201'350.51	182'498.34
2 Autres engagements à court terme	7'198.90	6'411.55
Créanciers divers	5'000.00	5'000.00
Engagement à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	2'198.90	1'411.55
3 Comptes de régularisation passifs	5'500.00	6'000.00
Autres frais non encore payés	5'500.00	6'000.00
4 Frais du Conseil de fondation	(25'358.55)	(35'634.40)
Jetons de présence du Conseil de fondation	(14'085.00)	(22'972.80)
Etude de dossiers	(4'200.00)	(4'154.00)
Frais du Conseil de fondation	(6'222.70)	(7'605.20)
Cotisations AVS / AC	(850.85)	(902.40)
5 Résultat financier	(91.10)	(100.45)
Produit d'intérêts	-	-
<i>Total produits financiers</i>	-	-
Frais bancaires	(91.10)	(100.45)
<i>Total des charges financières</i>	(91.10)	(100.45)

4. Autres indications

Transactions avec des parties liées

Les produits réalisés avec la société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.4. de l'annexe aux comptes annuels.

Prestations reçues à titre gratuit

La société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

Evénements postérieurs à la date du bilan

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2016.

5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

RAPPORT DE PERFORMANCE

But de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE

La Fondation a pour objectif d'encourager la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, on encouragera en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

Prestations durant l'année sous revue

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 47 longs métrages avec un montant total de CHF 2'438'977.-.

Dans le cadre de son programme d'aide à la numérisation des films suisses, le Fonds culturel a accordé des soutiens à 7 films pour un montant total de CHF 122'000.- dont CHF 20'000.- ont été versés en 2016.

Afin de garantir une certaine marge de manœuvre, environ 10% de la dotation annuelle sont mis à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de ces 10% disponibles, 4 subventions ont été allouées en 2016 pour un total de CHF 65'000.-, montant qui inclut la subvention de CHF 30'000.- au Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de six festivals, ce qui représente un montant de CHF 42'500.- pour la Fondation culturelle de SUISSIMAGE.

De plus, la Fondation culturelle a versé une somme de CHF 120'000.- sur un compte géré par la SSA; ce fonds est destiné à financer le programme d'aide au développement créatif.

Enfin, la Fondation culturelle SUISSIMAGE a renouvelé, au cours de l'exercice, sa contribution de CHF 600'000.- au Fonds de production télévisuelle.

Organes dirigeants de la fondation

Les organes de la Fondation culturelle SUISSIMAGE se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation:	Anne Delseth, coordinatrice HES-SO, Lausanne Kaspar Kasics, réalisateur, Zurich David Rihs, producteur, Genève (dès le 29 avril) Gérard Ruey, producteur, Nyon (jusqu'au 29 avril) Carola Stern, distributrice, Zurich Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour
Directrice:	Corinne Frei, Lausanne
Organe de révision:	PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Liens avec des organisations liées

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur SUISSIMAGE. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élus par l'assemblée générale de SUISSIMAGE. L'un des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de SUISSIMAGE. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative SUISSIMAGE. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative SUISSIMAGE.

La Fondation culturelle décerne par ailleurs des prix et autres contributions, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA.

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle a versé des contributions chaque année. Enfin, elle a également soutenu financièrement le Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Risques

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de SUISSIMAGE, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, SUISSIMAGE consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit jusqu'à nouvel ordre 7% et la Fondation de solidarité 3%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.



Rapport de l'organe de révision **sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Fondation** **culturelle SUISSIMAGE**

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation culturelle SUISSIMAGE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

PricewaterhouseCoopers AG

Oliver Kuntze
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Esther Martinez
Expert-réviseur

Berne, le 2 mars 2017

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)